

DECISION

N°2024/133/DEC/ 8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant que la commune souhaite signer une convention de partenariat pour le projet « Elles font le musée ! »,

DECIDE :

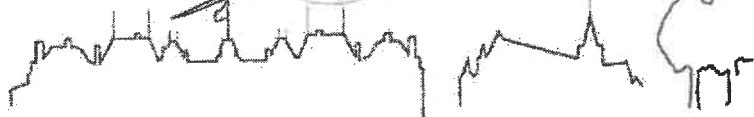
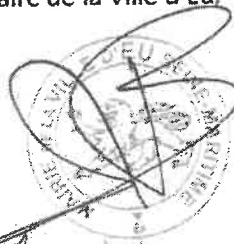
Article 1^{er} – Une convention de partenariat pour le projet « Elles font le musée ! », est signée avec la section de l'Association générale des Conservateurs des collections publiques de France pour la région de Normandie – Musée des beaux-arts de Bernay – Place de la République – 27300 BERNAY, afin de favoriser le travail en réseau des musées de Normandie et de lancer et soutenir des opérations collectives. La convention est valable à compter de sa notification pour toute la durée du projet jusqu'au démontage de l'exposition commune en 2025.

Article 2 – La commune prendra à sa charge les droits d'auteur inhérents aux visuels qu'elle aura fournis ainsi que l'impression d'un kakémono/roll-up.

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le deux mai deux mille vingt-quatre

Michel BARBIER,
Maire de la Ville d'Eu



Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr